

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0170**

commune (s) :

objet : Adhésion à l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (Afigese - CT)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

**Bureau du 8 juillet 2008****Décision n° B-2008-0170**

objet : **Adhésion à l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (Afigese - CT)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

La Communauté urbaine a bâti un contrôle des gestions externes depuis plusieurs années et a également lancé en 2004, dans la suite du plan de mandat, la démarche de changement interne Chrysalis.

Son engagement pour l'amélioration continue de la performance des services et des organismes partenaires s'est également matérialisé, en 2007, par la création d'une direction de l'évaluation et de la performance. L'engagement de la Communauté urbaine dans les démarches de performance, et sa volonté d'amélioration continue, fondent son adhésion à l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (Afigese-CT).

Cette association, créée en 2000, a établi son siège social à Saint Nazaire.

L'Afigese-CT regroupe des professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales,
- le citoyen au centre de la problématique du service public,
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'Afigese-CT sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales (manifestation organisée avec succès depuis 10 ans),
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux trois fonctions et métiers cités ci-dessus.

L'adhésion à l'association offrirait aux cadres intéressés évoluant notamment, dans des fonctions finances, contrôle de gestion, évaluation un lieu d'échanges de pratiques, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté urbaine d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à ses problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à sa gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de la Communauté à cette association professionnelle : l'Afigese-CT.

La cotisation annuelle est de 990 € ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

**1° - Autorise** l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Afigese-CT.

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 628 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**